



Préavis sans assurance et violation de domicile ...

Par **chachou772**, le **20/02/2010** à **00:24**

Bonjour,rrnrnJe me permet de vous écrire car je suis dans une situation assez compliquée...rnLocataire, depuis le 15 janvier je n'ai plus d'assurance immo et je n'ai plus de revenus depuis le 23 janvier car je suis en congé parental donc avec mon conjoins nous n'avons plus les moyens de payer notre loyer. J'ai donc fait un recommandé le 03-01 afin de demander mon préavis et j'ai demander si il était possible de le réduire a 1 mois pour ne pas causer de soucis a la proprietaire et il m'a été répondu que l'agence trouverai un nouveau locataire afin de me permettre de partir début fevrier pour ne pas avoir d'impayé de loyer.Chose faite mais la proprio a décidé de faire appel a un huissier pour l'état des lieux de sortie qui a mis 19 jours avant de venir.Maintenant on me réclame la période du mois de février a payer alors que je n'y habite plus depuis le 03-02 et que je n'ai aucune assurance depuis le 15 janvier!! De plus j'ai fait mon état des lieux de sortie aujourd'hui et le père de la propriétaire était la.A un moment nous parlions de la serrure de la cave et ce Mr a dit qu'il était venus 2 jours auparavant avec l'accord de l'agence immo par laquelle nous passons pour la location pour changer la serrure car la porte était ouverte (c'est la personne de l'agence qui l'a laisser ainsi) hors c'est de la violation de domicile et l'huissier de justice présent nous l'a confirmer!!!!Il nous a aussi dit que comme nous n'avons plus d'assurance depuis début janvier, nous n'avions pas a payer le mois de février car c'est une clause résolutoire de mon bail!!! Que dois je faire pour rn1: Pour ne pas payer le mois de févrierrnet rn2: Pour trainer l'agence immo et le père de la propriétaire en justice pour cette violation de domicile!!!rrnrnMerci beaucoup pour toutes les réponses que vous pourrez me fournir!!!